

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU [RAPPORT](#) DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION, INTITULÉ CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2023**

En août, la Commission permanente sur les finances et l'administration a initié des travaux visant à étudier la consultation prébudgétaire 2023. Le document intitulé Consultation prébudgétaire 2023 déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 22 août 2022.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente des finances et de l'administration, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des 23 [recommandations](#) émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.	Service des finances	<p><b>État de la recommandation:</b> En continu.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> Le contrôle serré des dépenses, tant pour les unités d'affaires que pour les des sociétés paramunicipales et autres organismes, est une préoccupation constante du comité exécutif. Il est pris en compte dans chaque processus budgétaire.</p> <p>Le comité exécutif a un souci constant de respecter la capacité de payer des contribuables tout en restant à l'écoute des priorités de la population.</p>
2	Assurer la soutenabilité de la dette, en maîtrisant	Service des finances	<p><b>État de la recommandation:</b> En continu.</p>

	l'endettement, et contenir le rythme des dépenses.		<p><b>Commentaires additionnels</b> Le principal facteur est de continuer la stratégie d'accroissement de paiement au comptant, ce qui est poursuivi dans le budget 2023.</p>
3	Évaluer les impacts socioéconomiques par le recours à la méthode de l'ADS+ dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 de la Ville de Montréal et des budgets subséquents.	Service des finances, SDIS	<p><b>État de la recommandation :</b> En analyse.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> L'ADS+ est une priorité de l'Administration. Les ressources expertes en la matière sont actuellement mobilisées dans la poursuite de l'implantation de l'ADS+ dans les unités d'affaires. Par ailleurs, en 2022, une grille d'analyse a été introduite pour les PDI, faisant un arrimage avec les priorités de Montréal 2030 et les engagements en équité et inclusion pour la population dans toute sa diversité afin d'améliorer la situation des personnes vivant des discriminations.</p>
4	Présenter pour chaque service municipal et organisme paramunicipal relevant du périmètre comptable de la Ville, lors de l'étude publique du budget 2023 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, des projections qui font état des impacts potentiels d'une augmentation continue de l'inflation sur l'ensemble de leurs activités.	Service des finances	<p><b>État de la recommandation :</b> Non retenue.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> Le Service des finances suit les diverses projections d'inflation réalisées par les institutions financières, le gouvernement du Québec et le Conference Board du Canada. Ces projections sont prises en compte dans l'élaboration du budget. Étant donné qu'il n'existe pas de projection d'inflation par secteur d'activité, il serait donc difficile pour les unités d'affaires d'exécuter une tâche semblable et qui soit de qualité.</p>
5	Mettre en place à court terme des mesures écofiscales pour inciter la population montréalaise à adopter des comportements en faveur de la transition écologique.	Service des finances, BTER	<p><b>État de la recommandation:</b> En cours</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> La Ville travaille présentement à l'identification d'un</p>

			<p>panier de mesures écofiscales et en intègre dans le budget 2023.</p> <p>L'administration a mis en place en 2022-2023 un Chantier sur la fiscalité, lequel permettra d'identifier possiblement d'autres mesures écofiscales pouvant être mises en place à court et moyen terme.</p>
6	<p>Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que l'agglomération de Montréal acquiert de nouveaux pouvoirs lui permettant de diversifier ses sources de revenus.</p>	<p>Service des finances, BRGM</p>	<p><b>État de la recommandation:</b> En cours.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b>                      Le Chantier sur la fiscalité permettra d'établir des mesures innovantes en matière de diversification de sources de revenus.                      Phase 1: Forum sur la fiscalité montréalaise (automne 2022)                      Phase 2: Sommet sur la fiscalité municipale (printemps 2023).</p> <p>L'obtention de nouvelles sources de revenu sera également au cœur des négociations touchant le prochain Pacte fiscal, qui devraient s'amorcer au début de 2023.</p>
7	<p>Réclamer du gouvernement du Québec un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport collectif, actif, adapté et alternatif afin d'augmenter de façon pérenne son financement et qu'il assure la totalité des coûts de l'électrification des transports.</p>	<p>Service des finances, BRGM</p>	<p><b>État de la recommandation :</b> En continu.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b>                      Le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM) a coordonné la production d'un mémoire déposé auprès du gouvernement fédéral et portant sur le fonds permanent du transport en commun 2026 -2031;</p> <p>Le MTQ a annoncé en mai 2022 un cadre financier sur</p>

			<p>5 ans à venir pour soutenir le transport en commun. Le BRGM suit le dossier de près avec l'ARTM et la STM en proposant un cadre de travail avec ses partenaires.</p> <p>Le financement du transport collectif est au centre des revendications de la Ville auprès des autres paliers de gouvernement, comme par exemple lors du dépôt des demandes de la Ville dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2022.</p>
8	<p>Faire un décompte exhaustif des services relégués à la Ville et dont la responsabilité première incombe aux autres paliers de gouvernement.</p> <p>Réclamer les montants compensatoires budgétaires pour ces dépenses assumées par la Ville qui relèvent en tout ou en partie des autres ordres de gouvernement, à l'instar de la sécurité publique et civile, l'itinérance, l'habitation, les institutions muséales d'envergure nationale, le transport adapté et scolaire, l'immigration, le patrimoine bâti, etc.</p>	Service des finances, BRGM	<p><b>État de la recommandation:</b> En cours.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b>            Dans le cadre du Chantier sur la fiscalité, une analyse des sources de financements et des champs de compétences est en train d'être effectuée. Cet exercice permettra à la Ville de dresser un portrait exhaustif des montants budgétaires compensatoires pour les dépenses qu'elle assume et qui relèvent en tout ou en partie des autres ordres de gouvernements.</p>
9	Consentir, en partenariat avec les gouvernements du Québec et du Canada, des investissements plus substantiels des infrastructures de sport et de loisir sur le territoire de l'agglomération, en s'assurant de leur accessibilité par un mode de transport collectif.	Service des finances, SGPMRS BRGM	<p><b>État de la recommandation:</b> En continu.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b>            Lorsque les opportunités de soutien sont lancées par les gouvernements du Québec et du Canada, les services de la Ville travaillent de concert pour tirer profit de cette source de financement. L'enjeu du financement des infrastructures municipales sera au cœur des travaux du Chantier sur fiscalité amorcé par la Ville.</p> <p>Les programmes de soutien aux arrondissements pour</p>

			l'aménagement ou la mise aux normes d'installations sportives s'adressent aux arrondissements seulement.
10	Demander au gouvernement du Québec de combler les pertes - estimées à 30 M\$ pour la Ville de Montréal seule - de revenus de l'agglomération de Montréal et des villes liées à l'issue de la refonte du calcul des paiements tenant lieu de taxes.	Service des finances, BRGM	<p><b>État de la recommandation:</b> En cours.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> La Ville entend poursuivre cette demande, notamment dans le cadre des négociations touchant le renouvellement du prochain Pacte fiscal.</p> <p>Lors des travaux budgétaires 2023 (et suivants), les pertes seront quantifiées par rapport à la situation qui aurait prévalu avant cette "refonte".</p>
11	Réclamer du gouvernement du Québec la part des taxes municipales non perçues par l'agglomération de Montréal en raison d'une exemption fiscale provinciale des lieux de culte et des immeubles de communautés religieuses sur le territoire de Montréal.	Service des finances, BRGM	<p><b>État de la recommandation:</b> Aucun dossier en cours.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> Il n'y a aucun dossier en cours à cet égard à la Ville de Montréal en ce moment. À titre de rappel, les taxes sont de niveau local (Ville de Montréal) et non d'agglomération. Bien entendu, s'il y avait une volonté conjointe des 16 municipalités liées de faire des représentations conjointes, cela pourrait être fait.</p>
12	Réclamer un financement massif et soutenu des paliers de gouvernement supérieurs dans le maintien, la réhabilitation et le développement du parc immobilier locatif social, abordable et communautaire.	Service des finances, BRGM, Service de l'habitation	<p><b>État de la recommandation:</b> En continu.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> La Ville effectue des démarches sur plusieurs fronts afin d'assurer le financement des mesures énoncées. Au niveau provincial, Montréal travaille notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• modifier/bonifier le nouveau Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ);</li> <li>• optimiser l'utilisation des sommes issues du programme AccèsLogis;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivre les démarches en lien avec le renouvellement et la bonification de l'Entente en habitation de la Ville de Montréal;</li> <li>• demander de manière urgente la mise en place d'un programme dédié au logement social.</li> </ul> <p>Au niveau fédéral, la Ville de Montréal travaille activement à faire connaître les besoins et obtenir la juste part de Montréal en lien avec les différentes mesures de soutien et de financement existantes (ICRL, etc.), mais aussi influencer l'élaboration de nouvelles mesures afin que celles-ci soient cohérentes et complémentaires aux actions et besoins de la Ville. Un travail de représentation soutenu est effectué de pair avec des partenaires régionaux, provinciaux et nationaux, et ce, auprès des paliers gouvernementaux concernés.</p>
13	Réclamer du gouvernement du Québec les financements nécessaires pour rehausser de façon significative et pérenne l'offre d'hébergement d'urgence et l'accompagnement nécessaire en faveur des personnes en situation d'itinérance.	SDIS, Service des finances, BRGM	<p><b>État de la recommandation:</b> En continu.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> La Ville de Montréal effectue des représentations soutenues auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour assurer le maintien de services existants jugés essentiels, assurer une période de transition post-covid en matière de disponibilité de certains services et réclamer du soutien financier conséquent pour assurer la pérennité d'une offre de services destinée aux nouvelles réalités et au nombre croissant de personnes en situation d'itinérance (incluant les services d'urgence, d'hébergement, de soutien communautaire pour le maintien en logement, etc.). Ceci se déroule en parallèle de travaux auxquels la Ville collabore, notamment avec le réseau de la</p>

			santé et des services sociaux, à différentes planifications et mesures visant le territoire et la clientèle de la métropole, mais aussi une réflexion entourant la définition des rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués.
14	Évaluer les coûts-bénéfices associés au report de dépenses, notamment au maintien des infrastructures névralgiques comme les actifs routiers et l'eau avec comme objectif de trouver les meilleurs compromis.	Service des finances, SIRR, Service de l'eau	<p><b>État de la recommandation</b> : En continu.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> Les investissements sont priorisés afin d'éliminer principalement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts tout en considérant la capacité de réalisation du marché et de la Ville. Grâce à une meilleure connaissance de l'état de ses infrastructures, la Ville peut maintenant mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie.</p>
15	Assurer le financement nécessaire, pérenne et prévisible des infrastructures notamment en eau, indispensable à leur maintien.	Service des finances, SIRR, Service de l'eau	<p><b>État de la recommandation</b> : En continu.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> Lors de la confection des budgets PDI, les investissements visant tant le maintien régulier d'actifs que le rattrapage du déficit d'entretien sont priorisés afin de conserver ou rétablir un niveau de service satisfaisant (volet protection représentant plus de 70% du budget). Par ailleurs, des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier et maintenir à long terme les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures, notamment celles relatives à la gestion</p>

			<p>de l'eau.</p> <p>Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, le SIRR a présenté la projection à long terme de l'état du réseau routier basée sur le niveau d'investissement actuel, le niveau d'investissement requis pour maintenir l'état actuel du réseau routier et le niveau d'investissement requis pour récupérer le déficit d'entretien sur 10 ans.</p> <p>En vertu des obligations relatives à la Stratégie d'économie d'eau potable, le Service de l'eau doit déclarer d'ici le 31 décembre ses besoins d'investissement en maintien d'actif, en rattrapage du déficit de maintien sur 10 ans, les améliorations de service (principalement liées à l'application de la réglementation) et en construction d'infrastructures. La planification budgétaire des investissements et leur priorisation tient compte de l'état des actifs ainsi que de l'ampleur des besoins.</p>
16	Préciser aux prochains budgets et programmes décennaux d'immobilisations (PDI) les montants alloués pour les différentes mesures du Plan climat et identifier à quelle hauteur ces montants contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan en faveur de la résilience climatique.	Service des finances, BTER	<p><b>État de la recommandation</b> : En cours.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b>            Dans le cadre du PDI 2023-2032, une première démarche est en cours afin d'identifier les investissements relatifs à l'action 46 (consacrer 10 à 15 % du budget du PDI à l'adaptation aux changements climatiques) du Plan climat 2020-2030.</p>
17	Adopter des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables, notamment la taxe sur le stationnement et l'imperméabilisation des sols et s'assurer que les coûts associés à ces mesures n'affectent pas de	Service des finances, BTER	<p><b>État de la recommandation</b>: En cours.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b>            La Ville travaille présentement à l'identification d'un panier de mesures écofiscales. Une attention</p>



	façon disproportionnée les ménages à revenu faible et modeste.		<p>particulière aux impacts sur les ménages à revenu faible et modeste sera portée lors de leur conception.</p> <p>Certaines mesures écofiscales sont déjà en place, telles que la tarification pour les rejets d'eaux usées industrielles ainsi que la taxe sur les parcs de stationnement au centre-ville.</p> <p>En 2022, la Ville a lancé un projet d'inventaire des terrains de stationnement à l'extérieur du centre-ville, en vue de l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement, qui aura lieu en 2023.</p>
18	Explorer les niveaux de contribution à l'assiette fiscale municipale des différents secteurs de Montréal et analyser l'impact de la densité conjugué à des facteurs socio-économiques afin de moduler une fiscalité municipale plus juste et équitable.	Service des finances, BRGM, Service des finances	<p><b>État de la recommandation:</b> Non retenue.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> La fiscalité foncière elle-même ne peut être modulée en fonction des revenus des ménages par les villes, l'encadrement législatif actuel prévoyant que les mesures de redistribution de la richesse sont une prérogative des gouvernements du Québec et du Canada. De la même façon, les pouvoirs de la Ville sont limités quant à la modulation d'autres mesures fiscales (tarifications, taxes sur d'autres bases) par rapport aux revenus des ménages.</p>
19	Assurer l'équité de services, et leurs coûts, entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers de Montréal et des villes liées dans une perspective de réduction des inégalités en évitant que cela résulte en une détérioration des services offerts dans les arrondissements et villes-liées.	Service des finances, SPSPO	<p><b>État de la recommandation:</b> En cours.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> Dans le cadre du Chantier sur la fiscalité, l'équité territoriale des différentes activités du champ de compétence de la Ville et de l'agglomération de</p>

			Montréal, ainsi que leur mode de financement, seront abordés.
20	Aménager l'espace urbain en tenant compte d'autres paramètres, notamment la qualité de vie et la mixité sociale et en assurer une équité de services entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers montréalais.	SPSPO, SUM, SDIS	<p><b>État de la recommandation:</b> En continu.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> L'équité et l'inclusion sont des paramètres considérés dans tous les projets d'aménagement de l'espace urbain portés par le SUM. L'ADS+ est maintenant intégrée dans plusieurs projets (ex.:Place des Montréalaises) et une approche en concertation est privilégiée, l'objectif prioritaire étant de développer des espaces favorisant la qualité de vie pour l'ensemble de la population montréalaise.</p> <p>Par ailleurs, le SDIS, en collaboration avec le SUM et 9 autres services, parachève un indice d'équité des milieux de vie basé sur une approche commune et multisectorielle des vulnérabilités urbaines (sociales, économiques, environnementales, culturelles, d'accès, etc). Ce nouvel outil permettra à la Ville de localiser les milieux de vie cumulant les vulnérabilités et de susciter la convergence des priorités d'investissement, en faveur d'une plus grande équité sociale et territoriale à l'échelle des quartiers.</p>
21	Demander au Service des finances d'effectuer une étude pour cartographier les revenus et coûts de la Ville dans le cadre du Sommet de la fiscalité afin de faciliter la compréhension de la fiscalité municipale par le grand public et d'illustrer la marge de manœuvre dont dispose la Ville.	Service des finances, BRGM	<p><b>État de la recommandation:</b> En analyse.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> Le Service des finances analysera la faisabilité et la pertinence d'une telle étude dans le cadre du Chantier sur la fiscalité.</p>

22	Réévaluer la tenue de la consultation prébudgétaire 2024 afin de bonifier les modes de participation citoyenne, définir les objectifs de participation, en assurer l'accessibilité et adapter les outils de démarche participative et leur communication afin d'encourager l'expression de points de vue et propositions du plus grand nombre de citoyennes et citoyens de la ville de Montréal et des villes liées de l'agglomération de Montréal.	Service du greffe, Service des finances, SECC	<p><b>État de la recommandation:</b> En analyse.</p> <p><b>Commentaires additionnels</b> L'Administration propose que la consultation prébudgétaire 2024 porte sur les conclusions et les pistes de solutions pour la diversification de sources de revenu, proposées dans le cadre du Chantier sur la fiscalité.</p> <p>Phase 1: Forum sur la fiscalité montréalaise (automne 2022) Phase 2: Sommet sur la fiscalité municipale (printemps 2023).</p>
23	Recevoir ses réponses aux recommandations de la Commission afin qu'elle puisse en prendre connaissance avant le lancement d'un nouveau cycle consultatif prébudgétaire.	Direction générale, Service du greffe, Service des finances	<p><b>État de la recommandation:</b> Fait.</p> <p>Les réponses ont été déposées le 29 novembre</p>